

## **PLAN D'ACTION — 2024**

### **Relations APRHQ/Association territoriales**

#### **Contexte**

Lors de la réunion d'évaluation du 30 novembre 2021, les délégués des territoires au CA de l'APRHQ ainsi que les administrateurs élus présents, dont des membres du CE, ont convenu de l'utilité de l'*Entente de collaboration* et de la nécessité de la prolonger. Ce constat a été communiqué au CA de l'APRHQ lors de la réunion du 1er décembre et accepté par la même occasion.

#### **Responsables de la réalisation du plan d'action**

Tous les délégués des territoires au CA de l'APRHQ ainsi que les membres du CE et certains responsables de comités.

#### **1. Activités statutaires**

**Conférences thématiques.** L'APRHQ rend disponibles des conférences générales en lien avec sa mission et des conférences sur les avantages sociaux. Elle fournit un cadre de référence pour le fonctionnement des conférences en territoire en mode présentiel. Elle évalue les projets pilotes de conférences proposés par les associations territoriales, les approuve, les supporte et en fait la promotion auprès des autres territoires lorsqu'elles sont pertinentes. Pour leur part, les associations territoriales organisent les conférences en territoire. Elles en font la promotion, en coordonnent les aspects logistiques et profitent de ces conférences pour faire la promotion du membership à l'APRHQ. Elles collaborent également à l'organisation de conférences pour les futurs retraités.

**Publicité et valorisation de l'APRHQ et des associations territoriales.** L'APRHQ alloue un espace dans le journal Action pour permettre aux associations territoriales de se faire connaître et de partager leurs bons coups. Les associations territoriales rédigent les articles selon l'échéancier prévu. Elles invitent les dirigeants de l'APRHQ aux AGA et activités spéciales favorisant le recrutement ou l'accueil de nouveaux membres.

**Ristourne** L'APRHQ octroie annuellement une ristourne aux associations territoriales pour les aider dans l'administration de leur association et leur développement. Elle partage également les bénéfices financiers du partenariat avec Beneva avec elles. Elle implique les associations territoriales dans les décisions relatives aux orientations de l'association (plan stratégique, etc.). Les associations territoriales pour leur part utilisent la ristourne de l'APRHQ pour l'administration de leur association territoriale et son développement ainsi que pour la promotion des dossiers et enjeux communs avec l'APRHQ. Elles participent aux orientations de l'APRHQ et diffusent l'information relative à l'APRHQ dans leurs territoires (orientations retenues, décisions prises au CA, etc.).

#### **Rencontre des représentants de territoire.**

La mise en œuvre de ces rencontres permet aux associations territoriales d'échanger sur les problématiques communes, les bons coups, les façons de faire et les problématiques qu'ils vivent. Ces rencontres permettent de maintenir et d'améliorer les relations des territoires avec l'APRHQ.

#### **Recrutement**

Les associations territoriales et l'APRHQ se supportent mutuellement dans leurs efforts de recrutement.

## 2. Activités spécifiques pour 2024

| <b>APRHQ</b>   | <b>Échéancier</b>           | <b>Résultats</b>  |
|--|-----------------------------|---|
| Proposer un cadre d'analyse pour le choix du mode de présentation des conférences thématiques (présentiel ou virtuel)  | Février 2024                | Mise à jour à faire<br>Équipe conférence  |
| Demander à HQ de préparer un document de référence (guide) pour aider les retraités et leurs conjoints dans leurs démarches auprès d'HQ lors d'un décès et rendre cet outil facilement accessible via l'APRHQ                  | mars 2024                   | Travail en cours,<br>relance faite en 2023.<br>Une première version a été déposée par HQ.<br>Ajustements en cours suite aux commentaires de l'équipe AS.<br>Régulé à diffuser |
| S'assurer de la façon de valoriser les compétences et besoins des représentants des associations territoriales au CE et encourager et soutenir les représentants de territoire à mettre en valeur leurs compétences pour le CE |                             | En continu  |
| Accueillir les demandes des territoires sur leurs besoins de recrutement   |                             | En continu  |
| <b>Associations territoriales</b>  |                             |   |
| Prendre part à la réalisation du plan d'action Recrutement et fournir des intrants au comité Recrutement   | Selon les actions convenues |   |
| <b>Tous</b>  |                             |   |
| Réviser annuellement l'entente de partenariat convenue entre l'APRHQ et les Associations territoriales   | Décembre 2024               |   |

Jean-François Poliquin, 25 novembre 2023